



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi neuf février à dix-huit heures et trente-six minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 03 Février 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Pinchard DEROS, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Sylvia SERMANSON (Jean ANZALA), Evelyne CLOTILDE (Pierre PORLON), Nadia OUJAGIR (José OUANA), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Annick CARMONT (Bernard SAINT-JULIEN), Rose-Marie LOQUES (Rosette GRADEL)

**Etaient absents excusés :** MM. Marcelin CHINGAN, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN.

**Etaient absents :** MM. Patrick PELAGE, Joël TAVARS

|                       |                    |                       |                   |           |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-------------------|-----------|
| Membres en exercice : | Membres présents : | Membres Représentés : | Absents Excusés : | Absents : |
| 35                    | 19                 | 06                    | 08                | 02        |

*Le quorum étant atteint, dix-neuf (19) Conseillers étant présents, six (06) représentés, huit (08) absents excusés et deux (02) absents, le Maire déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Michelle HILDEBERT est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

**Candidature de la Ville au Label Ville de Surf**

**6/DCM2023/6**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Générales,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Fédération Française de Surf concernant le lancement du label « Ville Surf », enregistré en Mairie le 27 Octobre 2022,

Considérant que la ville du Moule possède un environnement extrêmement favorable à la pratique du surf avec deux sites particulièrement remarquables et recherchés par les pratiquants à savoir les spots de Damencourt et de l'anse Salabouelle.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230209-6DCM20236-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2023  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023

Considérant qu'en effet, les orientations de ces derniers permettent de recevoir une houle puissante et de qualité toute l'année.

Considérant que ces vagues attirent les pratiquants locaux, caribéens, mais aussi ceux de l'Hexagone et même des européens et des américains.

Considérant que cet environnement propice aux entraînements dans des conditions optimales toute l'année a permis aux surfeurs, issus des quatre clubs implantés au Moule d'atteindre un niveau leur permettant d'évoluer dans des compétitions nationales et internationales.

Considérant de plus, que le pôle espoir de surf de la Guadeloupe s'entraîne au Moule et le comité guadeloupéen de surf y est également domicilié.

Considérant que la Fédération Française de Surf (FFS), par son courrier du 27 octobre 2022, a fait part à la ville de la campagne de lancement du label « ville de surf » au titre de l'année 2023.

Considérant que ce label de qualité touristique, permettra, entre autre :

- ✓ De promouvoir et valoriser les communes qui préservent un environnement et un accueil favorables à la pratique du surf sous toutes ses formes, que ce soit pour la population locale ou touristique ;

- ✓ D'être référencé et mis en valeur sur le site de la FFS et sur ses réseaux sociaux;

- ✓ De rejoindre un réseau national en plein développement ;

- ✓ De répondre à la problématique d'aménagement du littoral dans le respect et la préservation de l'environnement, commune aux villes côtières.

Considérant que le projet de rénovation du local de surf de Damencourt validé lors du Conseil municipal du 22 décembre 2022 s'inscrivant également dans cette logique d'aménagement de l'espace et de valorisation du littoral moulien et de la discipline surf, il semble opportun et cohérent de candidater à ce label.

Considérant que le dossier de candidature est à envoyer avant le 31 janvier à la FFS. En cas de validation, le montant annuel de l'adhésion s'élèverait à 1000 euros.

Considérant que les commissions Sports et Loisirs et Aménagement Cadre de Vie Environnement et Transition Énergétique se sont prononcées concomitamment, favorablement sur ce point lors de la réunion du Lundi 06 février 2023.

*Ouï le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges des vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'approuver le dossier de candidature de la Ville au label Ville de Surf

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer le dossier de candidature de la Ville au label Ville de Surf, joint à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

**Article 3 :** D'autoriser la mise en œuvre de l'ensemble de dispositifs impliquées par le label

**Article 4 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Le Moule, le 09 Février 2023

Le Maire,  
  
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230209-6DCM20236-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2023  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023



# LABEL VILLE DE SURF

## DOSSIER DE CANDIDATURE

*Commission label*

*Saison 2023*

*01/01/2023*

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57

[www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com) - [contact@surfingfrance.com](mailto:contact@surfingfrance.com)

N SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230209-6DCM20236-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2023  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1 / FICHE CANDIDATURE .....                     | 3  |
| 2 / DÉMARCHE DE VALORISATION.....               | 4  |
| 3 / RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....               | 5  |
| 4 / LITTORAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... | 6  |
| 5 / ÉCOLES DE SURF ET DE SUP.....               | 7  |
| 6 / CLUBS DE SURF ET DE SUP.....                | 8  |
| 7 / ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE ..... | 9  |
| 8 / PROJET DE DÉVELOPPEMENT.....                | 10 |



## **FICHE DE CANDIDATURE**

Merci de nous communiquer les informations suivantes :

- **Contact service des sports (nom, prénom, fonction, portable, mail)**

Madame KALB-GRENIE Elisabeth, directrice des sports  
Tél : 0690 27 79 45  
Mail : elisabeth.grenie@mairie-lemoule.fr

- **Contact office de tourisme (nom, prénom, fonction, portable, mail)**

Madame NARASSON Pegguy, présidente du syndicat d'initiative de la ville du Moule  
Tél : 0690 50 77 58  
Mail : pegguynara@gmail.com

- **Présentation du littoral (longueur de la bande littorale, nombre de plages, nombre d'écoles de surf, nombre d'écoles de surf labellisées École Française de Surf (détails), nombre de clubs de surf (détails)).**

La bande littorale de la ville du Moule s'étend sur 23 kms et comprend 14 plages, à savoir : anse marguerite, plage de la baie, spot de surf de Damencourt, boulevard mlaritime, plage de petite anse, wizosky, plage de la base de canoë-kayak, plage de l'autre bord, plage des alizés, plage du parcours sportif de ouatibi-tibi, plage de morel, plage de la couronne conchou, anse salabouelle et porte d'enfer.

Le territoire de la ville du Moule compte 4 clubs de surf affiliés FFS : le Karukera surf club, l'Arawak surf club, le Poyo surf club et le Pirates surf club  
A ce jour, il n'existe pas d'écoles de surf labellisées et pas d'écoles de surf au Moule.



## DÉMARCHE DE VALORISATION

*Cette deuxième partie est le moment de présenter votre projet de façon globale. Expliquez pourquoi votre commune souhaite se labelliser.*

### **Présentation de vos motivations pour l'obtention du label :**

L'obtention de ce label serait une opportunité pour la ville et lui permettrait :

- . de valoriser la politique sportive de la ville, et plus particulièrement la promotion de la pratique des disciplines de surf ;
- . d'être en totale cohérence avec son ambition d'obtenir également le label ville active et sportive ;
- . de rejoindre le réseau des villes françaises labellisées et échanger sur les problématiques communes aux villes côtières ;
- . de diversifier son offre de loisir sportif touristique ;
- . de valoriser, faire reconnaître la qualité de l'enseignement et des prestations proposées par les acteurs du surf sur le territoire (4 clubs affiliés à la FFS et le siège de la ligue régionale de surf).

### **Prise en compte du contexte local et explication de ce que le label apportera à votre commune :**

La ville du Moule possède un environnement extrêmement favorable à la pratique du surf avec deux sites particulièrement remarquables et recherchés par les pratiquants que sont le spot de Damencourt et de l'anse Salabouelle.

En effet, leur orientation permet de recevoir une houle puissante et de qualité toute l'année.

Ces vagues attirent les pratiquants locaux, caribéens, mais aussi ceux de la métropole et même européens et américains.

Cet environnement propice a permis l'émergence de nombreux champions guadeloupéens, licenciés dans les clubs du Moule et faisant partie, pour certains, du pôle espoir :

- Gatien Delahaye pour ses résultats sur le circuit Europe et Monde WSL en 2021/2022;
- Bahia Frediani (2019) et Nahia Milhau (2021 et 2022), championnes de France surf junior
- Thomas Debierre, capitaine de l'Equipe de France, champion du monde surf cadet (2016), champion d'Europe ESF et champion de France cadet (2015) et junior (2018),
- Kim Veteau, capitaine de l'Equipe de France, vice-championne du monde ISA et vice-championne d'Europe WSL (2014), bronze aux mondiaux de bodyboard (2015), 6 titres de championne de France en surf et bodyboard
- les "historiques" comme Charly Martin, capitaine de l'Equipe de France, plusieurs victoires et places de finalistes à l'international.

On peut également citer le Pirates Surf Club, vainqueur des championnats Interclubs FFS 2022.

De plus, le Moule est la base du pôle espoir surf guadeloupe, structure du PPF (projet de performance fédéral) de la FFS labellisé niveau 1 et le lieu où sont organisés de nombreux championnats et compétitions de surf.



## **PRESENTATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX STRUCTURES FEDERALES**

Cette troisième partie est le moment de présenter vos relations avec les structures fédérales (écoles et clubs) présentes sur votre commune.

### Présentation de votre commune :

Vaste territoire d'une superficie de 83.25 km<sup>2</sup>, la commune du Moule se situe à l'Est de la Grande-Terre sur la façade atlantique.

Avec ses 22 381 habitants, elle se positionne en 6ème place des communes les plus peuplées de Guadeloupe.

Au-delà de l'agglomération pointoise – pôle économique de la Guadeloupe – et de l'agglomération de Basse-Terre – capitale administrative – « le Moule est devenu un véritable pôle de rééquilibrage de l'Est Grande-Terre.

Déjà fort actif, le Moule a vocation à rayonner sur Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, Morne-A-L'eau et le Nord de Saint-François.

Ses vocations concernent le renforcement de l'agro-transformation, l'expérimentation au service de la filière énergies nouvelles, ainsi qu'un pôle touristique spécialisé, axé sur la santé.

La ville du Moule se veut être également une ville sportive avec près de soixante associations sportives et de nombreux équipements sportifs structurants déployés sur l'ensemble du territoire tels qu'un gymnase, un stade d'honneur et 11 terrains annexes, une piscine municipale, cinq courts de tennis, un terrain de beach-soccer, une plaine de beach-tennis et volley, une base de canoë-kayak et deux spots de surf pour les surfeurs confirmés.

Des manifestations sportives d'envergure ont aussi été organisées sur le territoire moulien. Parmi elles, on peut citer :

- Championnat de France de surf en 1993 ;
- Championnat panaméricains de surf en 1995 ;
- Championnat du monde de body board et de surf en 1997 ;
- Championnat d'Europe de surf en 1997 ;
- Championnat du monde universitaire de Beach Volley en 2002 ;
- Championnat du monde de WaveSki en 2003.

### Présentation de la méthode de choix des candidats exerçant le surf sur les plages de votre commune :

La ville du Moule ne fonctionne pas avec des AOT, les sites où la baignade est autorisée étant distincts des spots de surf.

En effet, la baignade est accessible uniquement sur nos plages de sable qui ne sont pas des spots de surf.

Inversement, la pratique du surf s'exerce sur des spots de reef, non accessibles à la baignade car trop dangereux.



Au sein de votre commune, qui s'occupe de l'organisation des différents usagers de la plage :

C'est le service promotion et animation du territoire, en collaboration avec la direction des sports et la direction du cadre de vie qui s'occupent de l'organisation des différents usagers de la plage.

Présentation des différents clubs de votre commune (Local communal mis à disposition ou non, subvention, nombre de licenciés, présence de surf scolaire, ...) :

En Guadeloupe, l'activité des structures de surf est itinérante. Le choix du spot pour effectuer les cours de surf se fait en fonction des conditions météorologiques et toutes les structures sont accueillies sans autorisation préalable sur les spots des communes de Guadeloupe.

De ce fait, aucune structure ne dispose d'un local.

Il existe quatre clubs de surf au Moule :

- . ARAWAK SURF CLUB : 44 licenciés, pas de subvention
- . KARUKERA SC : 66 licenciés, pas de subvention
- . POYO SC : 95 licenciés, pas de subvention
- . PIRATES SC : 115 licenciés, pas de subvention

Total : 320 licences sur les 515 délivrées en Guadeloupe en 2022.

Le territoire du Moule concentre donc plus de 60% des licenciés FFS de Guadeloupe.

La pratique du surf scolaire n'a toujours pas été validée par la circonscription EN de Saint-françois car le surf a la réputation d'être une activité à risque pour les publics du primaire (7-11 ans).

## **LITTORAL ET AMÉNAGEMENT DU LITTORAL**

Dans ce quatrième point, il est nécessaire de détailler vos plages, vos spots, les aménagements proposés actuellement ou à venir, ... Il est important de bien identifier votre politique surf par le biais de vos descriptions.

Présentation de votre littoral :

- Les plages (descriptions et photos), surveillance de la baignade (dispositifs et périodes)
- Les aménagements (parking, sanitaires, accès, poste de secours, ...)
- Environnement durable (Zone NATURA 2000, traitement des déchets ...)

La surveillance de la baignade est assurée uniquement sur la plage de l'autre bord durant des périodes et des horaires définis par arrêté municipal : de 10h30 à 13h et de 14h à 18h durant les vacances de carnaval, Pâques et les grandes vacances.

La surveillance est effectuée par des maîtres-nageurs sauveteurs titulaires du BEESAN salariés de la ville du Moule et des BNSSA en contrats saisonniers.



La plage de l'autre bord où la surveillance s'effectue est dotée d'un marking, de sanitaires et douches et d'un mirador. Il n'y a pas de poste de secours à proprement parler.

Certaines autres plages de la ville, les plus fréquentées, sont également dotées de parking et sanitaires.

S'agissant du spot de l'anse Salabouelle, il n'existe actuellement aucun aménagement facilitant l'accès à ce site. Il s'agit d'un spot « sauvage » où il est nécessaire de traverser un terrain privé pour y accéder.

Concernant le local de surf de Damencourt, un parking et des douches existent mais un projet de rénovation (projet et plan de financement) a été validé par la ville pour réaménager le site et offrir aux pratiquants un espace adapté.

La configuration naturelle du littoral entraîne l'autorégulation de son usage : les spots de reef ne sont, en effet, dédiés qu'à la pratique du surf, et les plages de sable, dépourvues de vagues, à la baignade.

Le traitement des déchets est effectué par la ville.

*(Les photos sont à joindre en HD à la Fédération Française de Surf, elles serviront à alimenter votre page dédiée sur le site [surfingfrance.com](http://surfingfrance.com)).*

## **ÉCOLES DE SURF ET DE SUP**

Dans cette partie, il est nécessaire que vous listiez toutes les structures commerciales (écoles de Surf labélisées ou non) qui ont une autorisation d'occupation du territoire.

Présentation des écoles de surf :

Aucune école de surf mais 2 écoles proposant entre autres du SUP : SUP IN GWADA ET WANALAO.

Dans un second temps, il est nécessaire de détailler davantage les écoles labellisées « Ecole Française de Surf » (plage, adresse, mail, téléphone, photos, ...) :

Il n'existe pas d'école labellisée sur le territoire du Moule.



*(Les photos sont à joindre en HD à la Fédération Française de Surf, elles serviront à alimenter votre page dédiée sur le site [surfingfrance.com](http://surfingfrance.com)).*

## **CLUBS DE SURF ET DE SUP**

Dans cette partie, il est nécessaire que vous listiez toutes les structures associatives (clubs affiliés ou non à la FFS).

### Présentation des clubs de surf :

- . ARAWAK SURF CLUB
- . KARUKERA SC
- . POYO SC
- . PIRATES SC
- . MOLEM GLISS, affilié à la FFCK : kayak et SUP en eau intérieure

Dans un second temps, il est nécessaire de détailler davantage les Clubs affiliés à la FFS (Nom, adresse, plage, Nombre de licenciés, labels, photos, ...):

. C0100149 - KARUKERA SC affilié FFS depuis 1985  
3194 route de la clinique 97160 Le Moule  
66 licenciés en 2022 - cours itinérants jeunes, adultes et touristes

. C0100170 – ARAWAK SC affilié FFS depuis 1985  
Boisvin 97160 Le Moule  
44 licenciés - cours itinérants jeunes, adultes et compétitions

. C0100194 POYO SC  
821 route de Boris, 97160 Le Moule  
95 licenciés - cours itinérants jeunes, adultes, touristes

. C0100465 PIRATES SC créé et affilié FFS depuis 2019  
Sainte-Marguerite, 97160 Le Moule  
115 licenciés - cours jeunes et compétitions

. C01 Comité Guadeloupéen de surf  
Damencourt 97160 Le Moule  
515 licenciés en 2022  
opère le Pôle espoir surf Guadeloupe, structure d'accession au haut niveau labellisé par le ministère des sports de niveau 1 (excellence) sur la base du Moule.



*(Les photos sont à joindre en HD à la Fédération Française de Surf, elles serviront à alimenter votre page dédiée sur le site [surfingfrance.com](http://surfingfrance.com)).*

## **ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE**

Dans ce sixième point, mettez en avant tout ce que votre commune propose pour valoriser votre littoral, tout en expliquant l'impact touristique de ces animations :

Présentation des événements organisés pour mettre en valeur votre littoral, l'océan, le surf :

Plusieurs actions de valorisation du littoral ont été menées en collaboration, ou à l'initiative d'associations de surf ou de préservation de l'environnement :

- . nettoyage du spot de Damencourt en décembre 2022 (association Surfrider) ;
- . nettoyage de la plage de l'autre bord, des alizés et de morel en juin 2022 (association Surfrider) ;
- . revégétalisation du littoral de l'autre bord jusqu'au parc ouatibi-tibi en cours (association kap'natirel, ONF, ville du Moule).

Présentation des compétitions organisées sur votre littoral :

- Open territoriaux régionaux de surf, longboard, bodyboard et SUP vagues
- Championnats de Guadeloupe de surf, longboard, bodyboard et SUP vagues qualificatifs pour les Championnats de France

Présentation de la campagne de communication annuelle en rapport avec la plage, le surf



## **PROJET DE DÉVELOPPEMENT**

Enfin, pour terminer ce dossier, vous pouvez, sur cette dernière partie, présenter les différents projets de développement de votre commune.

C'est sur ce point-là que la Fédération Française de Surf interviendra auprès de vous grâce à différentes préconisations pour vous aider à mettre en place des Plans Plages, des Dispositifs de sécurité type, une Commission Plage avec les différents usagers du littoral...

Vos projets de développement :

Rénovation de la base de surf de Damencourt qui prévoit la construction d'un nouvel espace d'accueil des surfeurs avec sanitaires, douches, espace de stockage du matériel, espace pour l'arbitrage des compétitions et espace pour l'entraînement physique des pratiquants.



## FICHE DE CANDIDATURE « Label Ville de Surf »

*À compléter et à nous retourner avec le règlement*

### LA VILLE CANDIDATE

Nom de la Commune : LE MOULE  
Nom de Mme ou M. le Maire : Gabrielle LOUIS-CARABIN  
Nombre de clubs associatifs affiliés FFS : 4 + comité guadeloupéen de surf  
Nombre de clubs associatifs labélisés « label Club » : 0  
Nombre de structures labellisées « Label École Française de Surf » : 0  
Adresse : Rue Joffre  
Code postal : 97160 Ville : LE MOULE  
Département : Guadeloupe Région : Guadeloupe  
Site internet de la ville: lemoule.fr

### LE RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom : KALB Prénom : Elisabeth  
Fonction : directrice des sports  
Tél : 0590 22 44 43 / 0690 27 79 45 Email : elisabeth.grenie@mairie-lemoule.fr

### JE CANDIDATE



Au Label Ville de Surf

### AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION

Je soussigné(e), Mr/Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN déclare et garantis avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments du dossier présenté (notamment photos, plans, notes descriptives, ...) et autorise en conséquence la Fédération Française de Surf (FF Surf) à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Label. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la FFSurf. Je garantis ces dernières de tous recours à cet égard. Tous les éléments fournis (notamment photos) devront mentionner le nom de leur auteur (crédit photo). J'atteste avoir pris connaissance et accepte sans restriction ni réserve le règlement disponible sur le site [www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com)

### ENGAGEMENT DE LA VILLE

La ville LE MOULE s'engage à respecter le règlement du label ainsi qu'à payer le montant de l'adhésion annuelle (soit le montant de 1000€).

Fait à Le Moule Le 09/02/23

Signature et cachet



Le Maire

Gabrielle CARABIN